

CAP du 16 octobre 2014 DECLARATION PREALABLE

***Ce que le SNITPECT-FO avait prédit
cette CAP le démontre !***

Monsieur le Président,

Je voudrais ouvrir cette séance en vous faisant part de ma grande satisfaction au vu de l'ordre du jour de cette CAP. En effet, sans la mobilisation de Force Ouvrière, le cycle 2015-1 n'aurait pas eu lieu. Les 330 ITPE ayant un projet de mobilité à ce cycle en ont pleinement conscience.

Je voudrais aussi me féliciter de la signature et de la diffusion de la nouvelle charte de gestion du corps des ITPE. Elle formalise en particulier les premières avancées obtenues dans le cadre des suites des assises des métiers de l'ingénieur...des avancées qui en appellent bien d'autres !

Dans un courrier du 1^{er} octobre dernier, j'ai présenté au nouveau secrétaire général du MEDDE/MLETR, l'état d'avancement des démarches issues des assises des métiers de l'ingénieur. J'ai bien entendu insisté sur la réforme statutaire très attendue par les ITPE, et j'y ai notamment évoqué la reconnaissance par son prédécesseur, lors d'une entrevue le 11 septembre dernier, des arguments du SNITPECT-FO démontrant que le grade à accès fonctionnel doublé du maintien de l'emploi fonctionnel d'ITPE ne répond aucunement aux problématiques de mobilité et de carrière des ITPE. Pour un corps constitué de plusieurs milliers de cadres, employés à une très grande pluralité de fonctions, ce dispositif s'avère ingérable.

Il est donc absolument impératif de ré-orienter les travaux du groupe de travail n°4 pour déboucher, début 2015, sur un projet de statut à trois « vrais » grades, en cohérence avec les autres corps de la filière technique du ministère.

Ce courrier a été aussi l'occasion pour moi de pointer l'importance des travaux du groupe de travail « GPEECC », car comme ne manquera pas de le démontrer la présente CAP, la « ressource ITPE » manque sur nombre de postes sensibles. A tel point que l'administration en est réduite à proposer des détachements entrants sur le corps... ou à annoncer une levée opportuniste des compteurs inter-ministériels en fin d'année. C'est la preuve incontestable que nos ministères sont actuellement totalement démunis de GPEECC. La preuve aussi que le plancher de recrutement de fonctionnaires en entrée de l'ENTPE pour le contrat d'objectifs 2015/2018 doit être augmenté !

Ce courrier a également été l'occasion de rappeler certains points de vigilance, dont je tiens à vous faire part et pour lesquels j'attends des réponses de l'administration.

Un premier point d'inquiétude : la volonté larvée de la DRH de soumettre tous les corps au régime de l'IFSEEP, régime marqué par la catégorisation des fonctions, qui ne ferait qu'accentuer le différentiel d'attractivité des postes et provoquer la chute de la mobilité des cadres.

Le SNITPECT est intervenu encore récemment auprès du DRH pour que les IAM techniques amenés à rejoindre le corps des ITPE puissent intégrer complètement le corps en adoptant le régime indemnitaire des ITPE (ISS). Il est très important que l'administration confirme ce point car c'est une condition préalable à l'intégration des IAM dans le corps des ITPE.

Autre point d'inquiétude, et pas des moindres, à quelques encablures de la CAP promotion à divisionnaires au titre de 2015 : nous déplorons l'absence totale de visibilité sur le taux de promotion 2015/2018 pour le corps des ITPE. Autant dire que la remise en cause d'un taux suffisant pour pérenniser le mode de gestion du corps obtenu dans la rue en 2010, le principalat en particulier, serait vécue comme une trahison par l'ensemble des ITPE !

Enfin, à quelques semaines de l'envoi des professions de foi pour les élections du 4 décembre, l'administration est dans l'incapacité de localiser plusieurs centaines d'ITPE essayés. La situation est alarmante et fait planer un doute sur la régularité du scrutin pour renouveler la CAP des ITPE. Il est urgent que ces listes électorales soient arrêtées avec précision et clairement affichées !

Les emplois d'ingénieurs en chef

Le SNITPECT-FO n'a cessé de dénoncer les limites de l'emploi fonctionnel (tant en contingent qu'en arrêtés emplois) dans le groupe de travail relatif au nouvel arrêté d'emplois ingénieurs en chef. Cette CAP les illustre parfaitement !

- la baisse du nombre de promotions à IC2 illustre l'impact d'un trop faible contingent disponible au regard des emplois éligibles. Cette baisse est relative me direz-vous, puisque 44 % des IDTPE proposés ont pu être promus (contre 52 % en 2013), mais c'est néanmoins une baisse qu'il convient d'endiguer dans l'attente de la réforme statutaire ;
- l'absence de contingent dans d'autres ministères, y compris pour des missions qui étaient encore exercées il y a moins d'un an dans vos services ! Je pense notamment aux services de la DSCR, qui depuis leur transfert, ne permettent plus à un ITPE d'y atteindre l'emploi fonctionnel ! Pire encore, cette situation interdit aujourd'hui la promotion via l'ICRGS. Nous exigeons que l'administration trouve une solution immédiate pour ne pas pénaliser l'ITPE concerné ;
- l'absence de publication du décret pour améliorer les conditions de retour des emplois DATE et d'ingénieurs en chefs de la FPT, qui ne fait qu'aggraver encore une fois le déroulement des carrières des ITPE. Cette CAP va à nouveau l'illustrer pour trois ITPE, ayant tenu des postes à très fortes responsabilités, en essimage ou en PNA dans d'autres ministères, et ayant été ré-intégrés comme divisionnaires ... quel bel encouragement de la part de l'administration à venir faire bénéficier le ministère de leur expérience professionnelle ! Quelle reconnaissance de leurs compétences !

Il devient urgent, dans la perspective du chantier statutaire, que toutes les mesures soient rapidement prises pour améliorer ces conditions de déroulement de carrière : augmentation du contingent, signature du décret « retour », prise d'arrêtés dans les ministères employeurs d'ITPE.

Les promotions au divisionnariat

Lors de la CAP de juin 2014, nous avons acté un taux de concrétisation des promotions de l'ordre de 82 % (pour mémoire il était de 31 % en février). Un chiffre rassurant ... mais pas tant que cela.

En effet, c'était un résultat en forte évolution par rapport au premier cycle car il intégrait les validations de demande de concrétisation sur place pour certains spécialistes/experts, moyennant un élargissement des missions, ou des responsabilités, ainsi que pour certains collègues en détachement. Mais il n'en demeure pas moins qu'il restait encore 20 ITPE qui n'avaient pas trouvé de solution.

Qu'en sera-t-il à l'issue de cette CAP ? Je crains fort que nous constatons encore des radiations du tableau d'avancement, ou des concrétisations certes effectives, mais opérées dans un état de stress intolérable.

Lors de la CAP de novembre 2013, nous avons convenu d'étudier la possibilité d'allonger le délai de concrétisation des promotions.

Décision a priori reportée encore une fois au bilan qui sera fait en novembre 2014... Nous y sommes bientôt !

La concrétisation des promotions à ITPE par liste d'aptitude

Le SNITPECT-FO l'a obtenu cette année : l'ouverture du cycle de mobilité 2015-1 (et dans un second temps, le 2015-5) à la concrétisation de la promotion à ITPE pour les lauréats de la liste d'aptitude 2015.

Force est de constater que le processus était attendu par les lauréats, puisque près de 89 % d'entre eux ont déposé une candidature à ce tour, certains sur plusieurs postes, et en-dehors de leur structure d'origine.

Nous ne pouvons que nous en féliciter, et cette évolution montre bien la nécessité de ne plus faire rimer promotion avec inquiétude ou souffrance. Elle permettra de plus une économie d'énergie pour la DRH, qui n'aura plus à gérer des « retours » précipités après des affectations décidées d'autorité par l'administration. Une vraie bonne idée donc... contrairement à d'autres sensées économiser de maigres moyens sur le dos des agents !

De nouvelles labellisations dans le cycle de mobilité ? Des candidatures encore refusées sans raison ? Des situations managériales qui se prolongent...

Le SNITPECT-FO ne cesse de dénoncer l'illusion des recrutements « prêts à l'emploi » ou encore les délits de faciès, tels qu'illustrés dans le musée des horreurs de la mobilité, malheureusement toujours d'actualité.

Alors même que la nouvelle charte de gestion vient d'être diffusée, posant, à notre demande, un cadre strict à l'utilisation des avis défavorables par les chefs de services, nous pourrions constater lors de cette CAP que des dérives subsistent, et ce dans l'unique but de rompre l'égalité de traitement des candidats garantie par la CAP.

Que dire encore de ces fiches de postes publiées sur le cycle de mobilité pour lesquelles il est clairement indiqué : voie de recrutement : IPEF-IDAE !

Et pourtant des ITPE sur des postes d'adjoint au chef de service nature (et même sur des postes de chef de service), il en existe ! Ainsi que de nombreux ITPE reconnus spécialistes voire experts dans ce domaine !

Que dire encore d'un poste de chef de service « risques » et « service régional de l'environnement industriel », refusé aux IDTPE, puisque ouvert uniquement aux IDIM et IPEF !

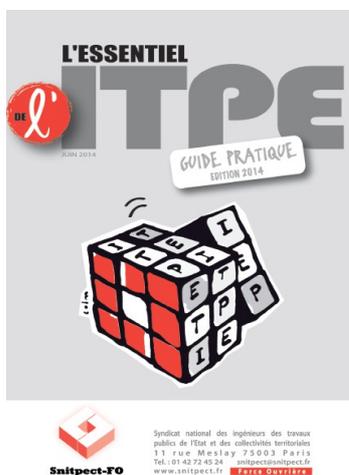
Que penser de ces postes au sein de VNF, sur lesquels des ITPE reçoivent des avis défavorables alors même que la CAP ne dispose d'aucune lisibilité sur le choix d'affectation opéré par le DG ? Alors même que l'instruction signée par ses soins, contre les organisations syndicales à l'unanimité, pour d'autres motifs, précise que l'ensemble des candidatures classées passent en CAP. Or nous constatons depuis trois cycles de mobilité qu'il ne l'applique pas !!

Et nous avons même pu constater l'apparition d'un nouveau label : priorité service. Quelle équité de traitement ? Certains ITPE n'osent même pas candidater, car ils assimilent cette mention à « réservé au service » !

Enfin, nous vous alertons une nouvelle fois sur le contexte managérial inacceptable entretenu au sein de la DDTM 66, contexte qui s'aggrave plus qu'il ne se résorbe comme l'ont illustré différentes remontées concrètes en lien avec l'ordre du jour de cette CAP. Les différents syndicats FO ayant interpellé les DRH du MEDDE/MLETR et du MAAF, ainsi que le Secrétaire Général du Gouvernement, attendent des suites concrètes pour rétablir une situation acceptable pour les cadres de cette structure.

L'élargissement de la liste de postes vacants en interministériel et dans les établissements publics

Enfin, je rappelle que le SNITPECT-FO attend toujours un nouvel élargissement de la liste lors du prochain cycle, notamment dans les domaines tels que l'eau, la biodiversité, l'environnement et le paysage dans des établissements relayant auprès de nous des offres de postes intéressant les ITPE. Voilà qui répondrait notamment aux attentes des ITPE issus du concours de déprécarisation, dont certains n'ont pas de poste à ce jour. Il serait d'ailleurs utile que les modalités de gestion (mobilité, titularisation, stage ...) en soient rapidement définies !



Et je profite de cette occasion pour vous remettre, ainsi qu'à l'ensemble des membres de la CAP, un outil très recherché et utilisé : « L'essentiel de l'ITPE » dans son édition 2014 !

Je vous remercie.

Laurent JANVIER

Secrétaire Général du SNITPECT-FO